



Introduction troisième thème :

Le géomètre et le consommateur : quels services pour quelles exigences »

Jean-Yves Pirlot (BE), Secrétaire général CLGE et Geometer Europas

Cher Alain, je te remercie pour ces aimables paroles. Tu as rappelé mon passé militaire qui m'a déjà valu quelques bricoles. Michel Ravelet, que vous connaissez tous et qui est l'un des grands organisateurs de cet événement, dit par exemple de moi que je dégaine plus vite que mon ombre ... rassurez-vous, je n'ai pas l'habitude de tirer.

Tâche difficile que de commencer ce thème par un aveu d'échec : Notre planning est chamboulé. En effet, malheureusement, Monsieur Bergevin qui représente la Commission européenne, doit nous quitter dans le courant de l'après-midi. Son devoir l'appelle à Bruxelles.

Pour éviter que « la cerise sur le gâteau » que nous avions prévue ne se transforme en clafouti, nous avons donc adapté le programme. Monsieur Bergevin nous parlera en début de séance et nous quittera au courant de l'après-midi. Sa collègue, Sophie Malétras, que je remercie également au passage, restera parmi nous et pourra répondre à toutes vos questions. ... Pour le reste, nous respecterons le programme prévu, c'est promis.

Je commencerai par quelques mots en anglais, adressés aux confrères européens et internationaux, présents en nombre en ces jours fastes pour la profession.



Dear Colleagues and Friends,

It is a real pleasure for my pal, Joseph Pascual, and me, to guide you through this third thematic session.

On Wednesday afternoon and this morning we concentrated on the well-known duality of our beloved profession. We examined its diverse technical aspects, i.e. the developments and future of our profession in the field of spatial data capture and management as well as our role as technician of the property and real estate law.

Now we will concentrate on the services we have to deliver, based upon the competencies we gathered during our initial and continued professional training and development.

Thus, one may say that during this afternoon we will focus on the more European aspects of the congress. Hence, in my function of Secretary General of CLGE and Secretary of Geometer Europas, my appointment as Chair for this afternoon session was quite straightforward. However it remains of course a tremendous honor for me and I sincerely hope I will be able to fulfill your expectations.

Although the official language of CLGE is English, I hope you won't be annoyed when I will switch to the tongue of my father, i.e. French, as an expression of our gratitude to our hosts; the French Ordre des Géomètres-Experts. However, Joseph and I will try to speak slowly giving the terps an opportunity to translate us without too many difficulties.

It is funny that Joseph and I may both be described as genuine European products. As Joseph stems from a Catalonian family, his mother tongue is Catalan, of course he's fluent in Spanish and, before he told this, I guessed that he was a native French speaker. In my case I am a Flemish educated Walloon or Francophone, raised in Cologne by a German mother, and so, German is in fact my true mother tongue. Our mixed origins make us obviously very receptive to the European quest. Concepts such as xenophobia, ethnic hatred and cleansing don't exist in our dictionary and we often are upset by headlines covering such problems all over the world and on the outskirts or even in the hart of Europe. Our mother milk gave us a



little advantage but of course we've not the slightest monopoly over these noble feelings and are convinced that you share them with us.

May our efforts in this first European Congress of the profession contribute to the achievement of the European ideal.

Liebe Deutschsprachige Gastgeber und Teilnehmer der Deutschen Verbände, liebe Kollegen und Freunde.

Am Anfang des vorwiegend Europäischen Teils unseres Kongresses widerstehe ich der Versuchung nicht einige Wörter in meiner Muttersprache an euch zu richten.

Vielen dank für diese makellose Organisation die die Deutsche Gründlichkeit und das Französische „savoir vivre“ miteinander verknüpft.

Auf keinen fall möchte ich pompös oder sensibel wirken. Dennoch meine ich, in aller Bescheidenheit, den symbolwert unserer ersten Europäischen Tagung hier in Strassburg, im Herzen Elsass-Lothringens, im Herzen Europas, unterstreichen zu müssen. Für mich ist sie mehr noch als ein weiteres Zeichen der Bewältigung der umstrittenen Vergangenheit Europas. Es ist nämlich eine brillantes Beispiel der Friedsamem und Konstruktiven Zusammenarbeit an einem gemeinsamen Ideal.

Der Geometer kann und soll hier maßgebend zu beitragen. Seine wichtige gesellschaftliche Rolle wollen wir Heute mit den nun folgenden Beiträgen veranschaulichen.

Chers Collègues et amis,

Cette dernière séance thématique est intitulée, « Le géomètre et le consommateur : quelles services pour quelles exigences? » Nous entamons donc la partie la plus européenne du congrès, même si le marché intérieur a déjà été abordé par le Professeur Mayer.

Certains d'entre vous se souviendront peut être que, bien malgré moi, j'ai déjà eu l'insigne honneur et le plaisir d'intervenir lors du congrès de l'OGE français à Saint Malo, en 2006. Rappelez-vous, à l'époque, j'ai été confronté à la tâche aussi lourde que surprenante de remplacer



Henning Elmstroem, Président du CLGE, au pied levé, pour prononcer son discours de clôture. Je dis « bien malgré moi », puisque tout indiquait que Henning allait lui-même tenir son allocution, si ce n'est que son horaire de voyage n'avait manifestement pas pris en compte les traditionnels retards de programme que l'on encourt lors toute organisation de cette envergure.

Je me souviens qu'à l'époque la directive Bolkestein défrayait encore la chronique et que le spectre du plombier polonais (et d'une horde de géomètres étrangers déferlant sur nos marchés nationaux) planait sur de nombreuses discussions.

Entre-temps, la directive mieux connue à présent sous le nom de Directive services, a été votée fin 2007 et il ne reste qu'une bonne année pour la transposer dans nos droits nationaux. Certains pays, comme la France, souhaitent aller plus vite encore.

Deux ans seulement nous séparent de Saint Malo et – j'ai fait le décompte – nous avons organisé pas moins de quarante réunions internationales (CLGE, GE et CTF-EU), sans compter celles auxquelles je n'ai pas pu assister. Autant vous dire que nous n'avons pas chômé et surtout que nous n'avons pas vu le temps passer.

Je pourrais ici, énumérer nos succès mais tel n'est pas mon propos.

Pas mal de boulot, le temps passe à une allure folle, on a l'impression de courir à la corde de tenir le bon bout ... et pourtant !

Et pourtant, et c'est là où je veux en venir : le compteur tourne, le temps s'égrène, ...

Malgré les avancées intéressantes, nos progrès sont insuffisants, trop timides, trop lents, ... il nous faut augmenter le régime sans quoi j'ai bien peur que notre belle profession puisse passer à la trappe, sur le plan européen d'abord mais inexorablement sur le plan national par la suite.

J'exhorte donc les associations nationales et internationales qui représentent la profession de prendre un profil résolument ambitieux et surtout de presser le pas pour ce faire.

Qui dit services dit clients. A bien y regarder, l'on constate une grande diversité dans la clientèle du géomètre-expert et nous avons tenu



compte de cette diversité dans la sélection des contributions de cet après-midi. Déjà lors du séminaire de Lyon, mon excellent confrère et amis, Jean-Jacques Derwael a attiré notre attention sur le rôle social du géomètre-expert. J'emboîterai le pas en y rajoutant la dimension économique capitale de la profession et parlerai de son rôle sociétal.

Le géomètre-expert ne se résume pas à cette bête bicéphale alliant techniques de mesure et droit immobilier. Vu sous l'angle de sa clientèle il représente bien plus et, en guise d'introduction aux exposés qui vont suivre, je m'efforcerai d'étayer mes propos.

Si toute mission de géomètre-expert, tout service rendu, profite tôt ou tard à l'individu, il faut reconnaître que la collectivité est son grand client avant la lettre.

D'abord les administrations font appel aux services des géomètres-experts, tantôt dans leurs propres rangs, je pense aux géomètres-experts fonctionnaires, tantôt en faisant appel aux services de géomètres-experts libéraux, agissant en lieu et place de l'état – l'on parle alors de la délégation de service public ou de l'officier public – ou dans le cadre de simples contrats d'entreprise ou de marchés publics.

Bonzena Lipej détaillera plus avant ce qu'attendent les administrations publiques de la part des géomètres-experts qui travaillent à leur profit, aujourd'hui et demain. Son exposé permettra également de se rendre compte d'une tendance relativement répandue. Si dans l'immédiat après guerre et jusqu'à nos jours, les administrations ont largement fait appel aux services de géomètres-experts fonctionnaires, l'on constate de nos jours que la tendance est à l'externalisation des services. Le concept de PPP ou Partenariats Publics Privés, connaissant de premières applications dans le domaine de la construction et la maintenance de parcs immobiliers publics telles établissements scolaires, pénitentiaires etc. vous verrez qu'ils font leur entrée dans le monde des infrastructures géographiques. La pyramide des âges aidant, les administrations investissent de moins en moins dans les fonctionnaires et favorisent de plus en plus les marchés publics. Une autre tendance que nous souhaitons favoriser est la pérennisation du géomètre-expert libéral, officier public, chargé d'une délégation de service public en matière de bornages dans le sens large.

Ce qui nous amène sans transition aux thèmes des deux contributions suivantes, celle d'Imrich Hornansky et Claire Galpin.



La collectivité, pour pouvoir s'épanouir et connaître un développement durable doit disposer d'une garantie de la propriété privée et publique, notamment dans le domaine du foncier. Le droit à la propriété privée est protégé voire consacré par les constitutions nationales des pays européens. Le géomètre-expert est le garant d'une partie essentielle de cette propriété immobilière lorsqu'il s'agit de mesurer cette propriété, de la délimiter, de la borner. Les deux intervenants précités se pencheront sur cet aspect immuable de la profession. Cet aspect immuable qui lui vaut d'ailleurs la délégation de service public dans certains pays. Avec un état des lieux concernant le projet « cadastre 2014 », Claire Galpin insistera toutefois sur l'évolution de la profession, nécessaire pour faire face aux changements sociétaux et technologiques.

Dans la bouche d'un géomètre-expert, le fait d'insister sur la mission de délégation publique, c'est-à-dire le bornage, peut paraître vieux jeu et frise la lapalissade, surtout dans les pays reconnaissant clairement ce type de prérogatives à notre profession. Toutefois, à l'échelle mondiale et même européenne et certainement lorsque l'on quitte le cercle des initiés que nous sommes, cette revendication est loin d'être comprise de manière égale.

Rob Mahoney, plus provocateur que pessimiste va même jusqu'à parler de « Crise de la profession au niveau global ». Il parle d'une crise d'identité à laquelle des réponses rapides s'imposent. Connaissant Rob Mahoney, je peux vous rassurer, il nous soumet en effet un problème grave mais il a la délicatesse de nous fournir des pistes pour en sortir. Je parlerai donc plus volontiers d'un défi que d'une crise.

Sans vouloir lui couper l'herbe sous les pieds, il nous apprend qu'à lire les diverses définitions du surveyor – le géomètre du monde anglo-saxon – on ne dénombre pas moins de 200 spécialités dans lesquelles nous devrions pouvoir briller. Il va sans dire que ceci est devenu impossible, dans le monde d'aujourd'hui. Malgré les meilleures études, malgré le Master en béton et la formations continuées que nous préconisons à tue tête, personne ne peut encore se prévaloir d'être un génie universel, même avec l'intellect d'un Mercator ou d'un Newton.

Ce défi nous oblige, pour avoir une visibilité de notre profession envers le grand public, je veux donc dire pour pouvoir exister en Europe, que nous explorions de nouvelles voies, déjà bien entamées, notamment



en France, vers la création de cabinets multidisciplinaires et vers des spécialisations, tout en maintenant notre spécificité, c'est tout un programme.

Le simple fait de décrocher un diplôme en 19XX ne nous autorise plus à présumer d'une suprématie professionnelle 25 années plus tard. Certes l'expérience professionnelle peut aider, les formations permanentes facilitent mais nous devons, devant notre clientèle qu'elle soit collective ou individuelle, pouvoir certifier la qualité de nos services. Cela appelle des règles déontologiques partagées par les professionnels, de préférence sous quelque statut que ce soit et des chartes de qualité dans nos domaines d'activité.

Et nous voilà au cœur des questions européennes, des directives européennes, notamment celles dont on a beaucoup parlé (la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et la directive services) mais il y en a d'autres moins évoquées (telle qu'Inspire et de la réutilisation des données publiques).

On l'a dit, je le répète, 60 à 70% des législations nationales découlent directement ou indirectement du travail législatif européen, qu'on le veuille ou non. Si nous souhaitons donc influencer cette législation il nous faut travailler à deux niveaux, voire trois (national, régional et international).

Le niveau qui nous occupe ici, l'international, l'europeen en l'occurrence, pour saisir les perches que nous tend la commission lorsqu'elle propose de recourir à l'autorégulation. Voilà une démarche intelligente. La commission se rend parfaitement compte qu'elle n'est pas à même de saisir la totalité des services dans tous les états membres. Elle demande donc aux associations représentatives européennes reconnues de participer à l'effort. En matière de services et notamment sur le plan des codes de bonne conduite et de chartes de qualité elle a la grande sagesse de faire appel à ce concept d'autorégulation. Mais, la Commission, et le Parlement européen qui la pousse dans le dos, n'attendent pas éternellement. C'est pourquoi je suis sérieux comme un pape lorsque je dis que le temps s'égrène, que le compteur tourne.

Certes, nous ne sommes pas inactifs comme je l'ai déjà dit et le Président de ce premier Congrès européen, Alain Gaudet est omniprésent en la matière. C'est ainsi qu'il a participé à la confection



de principes de base devant régir la constitution de codes de déontologie des professions libérales au sein du CEPLIS, organisme européen regroupant les associations de professions libérales. Son compagnon de route dans ce travail, Rudolf Kolbe, nous parlera plus avant de ces principes et vous donnera un avant-goût du travail qui nous reste à accomplir dans les mois à venir, oui cela se compte en une année, 18 mois tout au plus. Les chartes de qualité devront suivre sans tarder, dans la foulée; autant vous dire qu'il y a du pain sur la planche.

La difficulté réside selon moi dans le fait que nous devons prendre conscience que les titulaires de notre profession qui travaillent sous divers statuts forment le Corps des géomètres-experts. D'une situation de rivalité souvent stérile voire néfaste nous devons arriver à cette complicité qui me semble être une tendance de fond, au travers de l'Europe. La déontologie que les libéraux concoctent doit être applicable pour les officiers publics et buvable – et pourquoi pas applicable pour certains volets – par les fonctionnaires. Il en va de même pour les chartes de qualité. Inutile d'essayer de les imposer sans tenir compte de l'avis des clients, notamment les consommateurs privés mais également et très certainement les administrations.

C'est précisément devant cette difficulté que le CLGE et Geometer Europas ont commandité une étude importante, concernant l'impact des directives services et reconnaissance des qualifications professionnelles sur la profession de géomètre-expert, exercée sous différents statuts. Nous attendons les résultats de cette étude pour la fin 2008, début 2009 et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Voilà, en quelques minutes, l'essentiel de ce que je souhaitais vous dire. Je cède à présent le perchoir à Joseph Pascual afin qu'il présente les intervenants. Il se chargera également de la synthèse des interventions.

Je vous demande d'ores et déjà de l'accueillir par nos applaudissements nourris.